

Affaires courantes

FINANCES

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, je propose que le neuvième rapport du Comité permanent des finances, présenté à la Chambre le lundi 20 juin 1994, soit agréé.

M. Walker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence pourrait-elle préciser le but de cette motion?

Le président suppléant (M. Kilger): Il s'agit du neuvième rapport du Comité permanent des finances, déposé à la Chambre le 20 juin 1994. On demande qu'il soit agréé.

M. Silye: Monsieur le Président, je voudrais parler de deux points concernant le neuvième rapport du Comité permanent des finances qui porte sur le remplacement de la TPS et les options pour le Canada. Je voudrais également présenter les réformes fiscales qui font partie du programme du Parti réformiste.

Les deux points dont je voudrais parler sont, premièrement, les promesses faites dans le livre rouge et, deuxièmement, les promesses que les libéraux ont faites au cours de la campagne électorale. Il y a une nette différence entre les deux, même si le gouvernement tente actuellement de faire croire aux Canadiens que ce sont les mêmes.

Premièrement, dans le livre rouge, que tous peuvent lire, les libéraux ont promis de remplacer la TPS par une taxe plus simple et plus juste pour les petites entreprises, une taxe qui soit harmonisée avec les provinces.

• (1515)

Le gouvernement a l'intention de l'appeler la nouvelle taxe nationale sur la valeur ajoutée, mais ce n'est rien de plus qu'un vœu pieux. Il n'a rien de concret à proposer. Il n'a que des options à soumettre aux provinces et aux Canadiens. Il se dérobe à ses responsabilités en laissant aux provinces le soin de décider du contenu de cette proposition. Il essaie de tirer son épingle du jeu. Si les provinces n'embarquent pas, ce seront elles qui seront blâmées et le gouvernement fédéral dira qu'il a fait ce qu'il devait faire en se fondant sur le rapport présenté par un comité.

Deux de mes collègues parleront également de cette question. Je leur laisse le soin de vous exposer les préoccupations que nous avons au sujet de cette nouvelle taxe sur la valeur ajoutée qui, avant longtemps, probablement avant Noël, s'appellera la taxe vraiment abominable et que les Canadiens supplieront le gouvernement de ne pas adopter.

Mes deux collègues parleront également des lacunes fondamentales que les taxes sur la valeur ajoutée ne peuvent régler.

Je voudrais passer au deuxième aspect de . . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît! Le député de Mississauga-Sud a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Szabo: Monsieur le Président, j'avais compris que la motion portait sur l'adoption d'un rapport déjà déposé à la

Chambre. Il me semble plutôt que nous débattons de discussions qui ont eu lieu au comité et non des recommandations ni des . . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'invoquer le Règlement. Malgré tout le respect que je lui dois, le député veut engager le débat.

M. Silye: Monsieur le Président, grâce à cette interruption, le deuxième point que je voulais soulever concerne ce rapport qui a été déposé.

On essaie, au moyen de ce rapport, de remplir une promesse électorale. Il est très opportun de parler maintenant des promesses électorales du Parti libéral, de la différence entre le comportement de ce parti alors qu'il était dans l'opposition et son comportement actuel, et de ce que ce parti a dit aux Canadiens pour être élu, particulièrement en Ontario où il a volé tous les sièges sauf un.

Des voix: Oh, oh!

M. Silye: Je ne voulais pas dire voler; je retire ce commentaire. Je voulais plutôt dire en Ontario où il a remporté tous les sièges sauf un, où il a été élu démocratiquement.

L'actuel ministre des Finances a dit en août 1990 qu'il abolirait la taxe; le ministre du Commerce international avait déclaré en 1989 qu'il imposerait une taxe sur les médicaments de prescription et les aliments. Le premier ministre lui-même a affirmé durant la campagne électorale qu'il abolirait la taxe. Aussi récemment qu'en février de cette année et le 4 mai 1994, en réponse à une de mes questions, le premier ministre a déclaré qu'il détestait cette TPS et qu'il l'abolirait.

Ils font des commentaires comme ceux-là, mais ils proposent maintenant une taxe de remplacement qui, à toute fin pratique, est identique à la TPS actuelle. C'est une reproduction, un clone de la TPS qui porte un nouveau nom et ils voudraient que le public canadien admette qu'ils ont rempli une promesse électorale, qu'ils n'ont pas simplement remplacé la taxe, mais qu'ils ont vraiment aboli cette abominable TPS.

Si le gouvernement va de l'avant avec cette proposition, nous aurons une taxe vraiment abominable, identique à la TPS. Le public canadien se sentira trahi.

Je présente ici au gouvernement, et au public canadien qui nous écoute, une situation fort intéressante. La vice-première ministre a dit qu'elle démissionnerait si le Parti libéral n'abolissait pas la TPS. Elle a fait cette déclaration dans une émission d'affaires publiques de Radio-Canada. Il s'agit d'un engagement ferme et je sais qu'elle tient toujours parole. Cependant, comment déterminer si cette nouvelle taxe à la valeur ajoutée abolit la TPS? Si le public canadien constatait qu'elle n'abolit pas la TPS, je me verrais contraint de demander à la vice-première ministre qu'elle tienne sa promesse et qu'elle démissionne.

• (1520)

Non seulement elle, mais le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre du Commerce international devraient admettre qu'ils ont fait une promesse électorale qu'ils ne peu-